H 1616.

3643 f°

COPIE DE LA LETTRE ENVOYEE AV ROY par Monsieur le Prince de Condé, pour la paix.

Escrite à Sainct Iean d'Angely le 20. Decembre 1615.

A PARIS,

Iouxte la coppie imprimee par Denys Langlois.

M. DC. XVI.

Auec permission.

COPIE DE LA LETTRE ENVOYEE AV ROY

par Monsieur le Prince de Condé, pour la paix.

Escrite à Saint Leon d'Angely le 20. Decembre 1615.

A PARIS,

Iouxte la copie imprimée par Denys Langlois.

M. DC. XVI.

Avec permission.

COPIE DE LA LETTRE

escrite au Roy par Monsieur le Prince de Condé, pour la paix.

SIRE,

I'ay cy deuant re. presenté à vostre Maiesté par mes tres-humbles Remonstrances les desordres & malheurs qui menacoyent vostre Royaume, & la supplie auec l'humilité & le tres humble respect que doit vn fidele subiect à son Souuerain de les destourner par sa prudence, & porter sa main salutaire pour y appliquer de bonne heure les

remedes neceſſaires & conuenables, de peur qu'eſtans negligez, & par ce moyen demeurans inutiles le mal ne ſe rendiſt incurable : En quoy, SIRE, ie n'ay eu, comme ie n'auray iamais autre but ny intention que la conſeruation de voſtre Eſtat, & le repos & tranquilité publique d'iceluy. A laquelle deſirant rapporter toutes mes actions, & rechercher tous moyens poſſibles pour y paruenir, afin d'euiter les miſeres & calamitez que la guerre ciuile attire quand & ſoy? I'auois deliberé auant l'arriuee de monſieur EMOND Ambaſſadeur du Roy de la grand Bretagne & de Mõſieur le Duc de Neuers, pour ſatisfaire à mon debuoir, & au deſir & priere des deputez de ceux de la Religion pretenduë reformee aſſemblez par voſtre permiſſion, d'enuoier

vers voſtre Maieſté quelque perſonnage de qualité pour la ſupplier de rechef, ainſi que ie fay tres-humblement par monſieur de Tiange que i'ay choiſi pour ceſt effect, de donner la paix à voſtre Royaume tant neceſſaire & tant deſiree par tous vos ſubiects ; faiſant pourueoir, (s'il luy plaiſt), aux remonſtrances des Eſtats generaux, & de voſtre Cour de Parlement de Paris, & à celles que i'ay cy-deuant preſenté à voſtre Majeſté, & pour ceſt effect appeler en voſtre conſeil les anciens & fideles conſeillers dont le feu Roy voſtre pere de treſglorieuſe memoire s'eſt ſeruy ſi vtilement, qui ne ſont intereſſez eſdictes remonſtrances, & ne deſirent que le bien du Royaume: & i'eſpere, Sire, que Dieu me fauoriſera tant que de faire cognoiſtre à voſtre Maieſté la ſincerité de

WILSON
NcU

mes intentions, & qu'en fin recognoissant que ie ne me suis esloigné de sa personne que pour m'approcher en effect de son seruice, elle me continuera l'honneur de ses bonnes graces, comme à celuy qui sera SIRE,

Vostre tres-humble, tres-obeissant & tres-fidele subiect & seruiteur
HENRY DE BOVRBON.

De Sainct Iean d'Angely
le 20. Decembre 1615.